



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

Secourisme

- 1- protéger, examiner, alerter, secourir, 2 points
- 2- protéger : arrêter la machine, faire ranger le matériel gênant pour éviter le sur accident
examiner : saignement abondant ; pas d'objet → appuyer sur la plaie : il y a urgence car hémorragie, risque de perte de sang ...
faire alerter par le collègue présent : 18 ou 112 pour assurer l'arrivée des secours ; transmettre le message d'alerte complet
secourir : poursuivre la compression locale jusqu'à l'arrivée des secours en surélevant le membre; faire allonger la victime, rassurer, couvrir pour assurer le confort de la victime et prévenir perte de conscience...
prendre les mesures de protection : plastique, gant dans la trousse de secours apporté par le collègue suivi d'une désinfection dès que possible. 4 × 1pt = 4 points
- 3- accepter tampon relais + 1 point
si le geste a été bien détaillé (voir 2-)

Biologie

- 1- leucocytes : défense de l'organisme
hématies : transport des gaz respiratoires
plaquettes : coagulation du sang
plasma : transport des substances nutritives et déchets 0,5 × 4 = 2 points
- 2- rougeur
douleur
chaleur
gonflement 0,25 × 4 = 1 points
- 3- 2 évolutions principales : 0,5 × 2 = 1 points
cicatrisation et guérison ou développement d'une infection locale
- surveiller la plaie
- nettoyer, désinfecter la plaie régulièrement pour empêcher le développement microbien
protéger si besoin
- Consulter un médecin 1 point
- 4- Le sérum qui est un traitement curatif 2 × 0,5 = 1 point

CODE EPREUVE : UF2		EXAMEN : Brevet professionnel	SPECIALITE : Charpentier
SESSION 2002	CORRIGE- BARÈME	EPREUVE : hygiène prévention secourisme	
Durée : 1h	Coefficient : 1	N° sujet : 1	Page : 1 / 2

CORRIGÉ

Prévention

1- pour le salarié : séquelles pouvant être définitives ; handicap psychologique; perte de revenu ; isolement...

pour l'entreprise : perte de production, dommages au matériel, coût administratif
remplacement du salarié, éventuellement augmentation du taux de cotisation accident du travail...

$0,5 \times 4 = 2 \text{ points}$

2- déclaration d'accident du travail par le salarié à son employeur : délai de 24h

$0,5 \text{ point}$

4- déclaration d'accident du travail à renseigner par l'employeur et à adresser à la Caisse primaire d'assurance Maladie dans un délai de 48h

$0,5 \text{ point}$

3- La médecine du travail est chargée du suivi de la santé des salariés.

1 point

4- visites obligatoires : à l'embauche, lors de la reprise du travail après un arrêt de 21 jours pour cause de maladie professionnelle ou non ou accident, après un congé de maternité.

Visite annuelle et sur demande du salarié

Surveillance particulière des salariés exposés à certains risques : plomb, amiante, radiations...

$0,25 \times 3 = 0,75 \text{ point}$

Contenu :

recherche de maladies dangereuses , contrôle de l'état de santé,

vérification de l'aptitude au poste de travail ,

adaptation du poste de travail si besoin.

$0,25 \times 3 = 0,75 \text{ point}$

5- moyens de protection collectives : échafaudage, filets de sécurité, gardes corps...

$0,25 \times 2 = 0,5 \text{ point}$

moyens de protection individuels : casque, harnais, chaussures de sécurité, bleu de travail, gants de manutention...

$0,25 \times 4 = 1 \text{ point}$

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.